



Problème de caution d'un appartement à l'étranger

Par **dominique13**, le **28/06/2010** à **16:10**

Bonjour,
de l'année 2009 à 2010, je suis parti à en Angleterre avec mon amie dans le cadre d'un programme d'assistanat avec ma faculté.

nous avons donc décidé de louer un appartement dans la ville où nous travaillons. tout c'est très bien passé. lors de la restitution de l'appartement, cela à commencer à se compliquer.

1- l'agence (python) souhaitait faire l'état des lieux une fois que nous serions partis, ce que nous avons refusé. nous avons donc insisté pour le faire en notre présence. l'appartement était nickel, rien à signaler sur l'état des lieux. il m'ont stipulé que je recevrais ma caution sous 2 semaines environs.

2- cela fait aujourd'hui plus d'un mois, et lorsque j'essaye de les joindre, ils me disent qu'ils doivent regarder dans leur comptabilité et me font patienter depuis. aujourd'hui toujours rien. comme je suis passé par une agence, je pensais que cela limiterait les problèmes. mais là je ne sais plus trop quoi faire ...

la caution est de 1200 pounds soit 2 mois de loyer (environs 1500€).

quels recours puis-je avoir vis à vis de cette agence pour récupérer ma caution. ??

merci de votre réponse car je commence vraiment à désespérer.

Par **DADOU**, le **28/06/2010 à 16:43**

salut j'ai eu le même problème mais en france. En principe il faut leurs envoyer une mise en demeure, par exemple : je vous met en demeure de me restituer ma caution pour un montant de par lettre recommandée avec accusé de reception regarde sur internet. En france ils ont 2 mois pour rendre la caution, je sais pas pour l'angleterre. Il y a aussi un taux d'interets de retard si ils ne rendent pas la caution en temps et heures.Ce taux n'est pas tres élevé. Si t'as d'autres questions n'hésite pas.

TU peux aussi saisir un huissier, cependant je ne sais pas trop ou s'adresser puisque l'agence est pas en france.

Par **dominique13**, le **28/06/2010 à 16:48**

oui pour l'instant, je leur ai envoyé un mail les mettant en demeure de payer sous quoi il s'en suivra des poursuites judiciaires. (bien entendu ce n'est pour l'instant qu'un moyen de leur mettre " un peu la pression "

mail si je n'ai pas de retour d'ici fin de semaine, je pensais leur envoyer un AR.

concernant l'huissier, l'affaire étant à l'étranger, dois-je contacter un huissier français, ou anglais...? comment cela se passe-t-il pour les frais?

pour ton affaire comment cela s'est-il terminé ?

Par **DADOU**, le **28/06/2010 à 17:22**

mieux vaut envoyer un recommandé avec AR car je ne pense pas que les mails ont une valeur juridique.

moi, après avoir envoyé un recommandé avec AR je suis directement allée dans un des nombreux bureaux de l'agence en question (akerys si ça te parle, pas mal de personnes ont des pb avec cette agence) et j'ai fait un scandale en leur disant que ça n'allait pas se passer comme ça et que j'allais les mettre au tribunal en me reliant avec d'autres personnes avec lesquels ils étaient en litige. Quelques jours après j'ai eu ma caution au bout de 4 mois d'attente.

Par **dominique13**, le **29/06/2010 à 15:04**

ils m'ont enfin répondu !!!!

voici leur sympathique réponse :

Please see the note below from our Financial Controller -

The bond is being held at the moment until we get to the bottom of the utilities.

By the looks of the situation Stephanie has not paid a utility bill for the property.

We are well within our rights to withhold and give straight to utility company for the outstanding amount.

Jonathan is investigating this and will resolve this as soon as possible.

le soucy , c'est que je n'ai jamais reçu de facture.... et dans le cas même ou je doit payer, pourquoi l'agence s'en mêle -elle ????

de plus je ne refuse bien évidemment pas de payer, mais ils sont bien obligé de me montrer une facture il me semble ... ?

cela me semble bizzare qu'ils ne me comuniqués pas plus de detail quand même..

Par **nanou**, le **05/07/2010** à **11:30**

Bonjour,

J'ai moi-même un problème pour récupérer ma caution (en Angleterre).

Mon contrat s'est achevé le 4 Juin dernier et toujours rien! Domonique13 pourriez-vous me transmettre votre lettre de mis en demeure pour que je m'en inspire.

J'aurais bien envoyé un AR mais manque de chance je n'ai aucune adresse postale :/!

Merci beaucoup